

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU SYNDICAL DU SMMAR DU 29 février 2024

Lieu de la réunion : salle Aude -SMMAR-Carcassonne
La séance du Bureau Syndical est ouverte à 11 h
Le Président procède à l'appel, soit 6 membres présents.

Participants :

- M. MÉNASSI Eric, Président du SMMAR
- M. JAMMES Michel, Vice-Président du SMMAR et Président du SB Berre et Rieu
- M. BARDIES Pierre, Président et délégué titulaire du SMAH HVA
- M. HERNANDEZ André, Président et délégué titulaire du Syndicat de Bassin Versant Orbieu Jourres
- M. MAGRO Christian, Président et délégué titulaire du SM Aude Centre
- M. BELART Xavier, Président et délégué titulaire du SMDA

Excusés :

- M.DURAND Pierre, CLE SAGE HVA
- M. DIMON Jacques, Président de la CLE SAGE Fresquel
- M. FAURAN Jean Paul, Président et délégué titulaire du SIAH Corbières Maritimes
- M.DEMANGEOT François, Vice-Président du SMMAR, Président du SIAH Fresquel
- M.DEDIES Daniel, Vice-Président du SMMAR et délégué titulaire du CD11
- Mme VERGNES Magali, Déléguée titulaire du CD11

Invités :

- M. AVERSENQ Jean Marie, DGS du SMMAR
- Mme MARTINEZ Isabelle, Directrice Administrative et financière du SMMAR
- M. LACOMBE Gérard, Président de la CLE SAGE BVA
- Mme DURIF Laurie, Responsable Administratif du SMDA
- M. DEFROIDMONT Jérôme, Directeur Technique Adjoint

Le quorum est atteint, le Bureau Syndical peut siéger en session ordinaire.

M. André HERNANDEZ a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Approbation des Procès-Verbaux des Bureaux Syndicaux du 26/09/2023, du 17/11/2023 et du 25/01/2024

Vu les procès-verbaux des séances des Bureaux Syndicaux du 26 septembre 2023, du 17 novembre 2023 et du 25 janvier 2024, transmis à l'ensemble des membres et vu l'absence de remarques.

Les procès-verbaux sont mis à l'approbation de l'Assemblée.

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, approuve les procès-verbaux des séances du 26 septembre 2023, du 17 novembre 2023 et du 25 janvier 2024

Orientations budgétaires 2024

Isabelle Martinez, Directrice Administrative et financière présente les Orientations budgétaires 2024.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

I. Présentation du SMMAR

Le SMMAR | Bassin versant : l'Aude

6 000 km²
2 300 km de
cours d'eau
419 communes
5 Départements
16 EPCI

Prezi



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU SMMAR



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le SMMAR | Notre organisation, un tandem indissociable



LA COORDINATION

LE SMMAR EPTB AUDE

Conception de la stratégie et mise en œuvre de la politique GEMAPI les actions génériques :

- Elabore les programmes d'actions et recherche les cofinancements (PAPI, CBV)
- Réalise des actions transversales sur l'ensemble du bassin versant de l'Aude
- Accompagne les Syndicats pour les opérations dont ils sont maîtres d'ouvrages
- Appuie les communes/EPCI pour des actions de gestion de crise, d'aménagement et de planification
- Concourt à la gestion quantitative de la ressource en eau
- Animation des SAGE

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES

Mise en œuvre opérationnellement des actions locales

- Entretiennent la ripisylve
- Assurent la gestion des milieux aquatiques (GEMA)
- Réalisent des études et travaux pour l'aménagement d'ouvrages de protection



II. LE PROJET POLITIQUE



III. LES CADRES FINANCIERS

Le PAPI

le PAPI 2 (2015-2022) : 28.9 M€

Dernières actions en cours de finalisation

Le PAPI 3 (2023-2028) : 75 M €

- Axe 0 : Animation du PAPI3
- Axe 1 : Amélioration de la connaissance et conscience du risque
- Axe 2 : Amélioration de la surveillance et de la prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : Alerte et gestion de crise
- Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme
- Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : Gestion des écoulements
- Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le Contrat de Bassin Versant 2021-2024 20 M€

- Axe 1-Hydromorphologie et continuité écologique
- Axe 2-Gestion quantitative
- Axe 3-Qualité de l'eau
- Axe 4-Zones humides
- Axe 5-Ripisylve et structures alluvionnaires

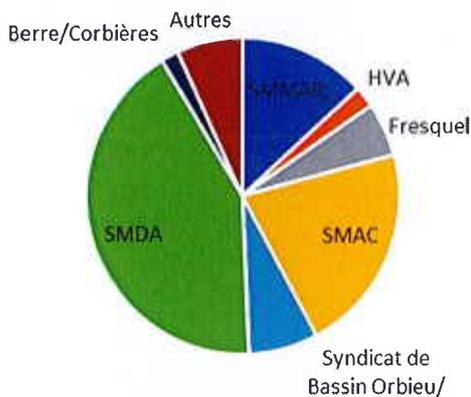
Vers un Contrat de Bassin Versant 2 2025 -2028 20 M€

III. LES CADRES FINANCIERS

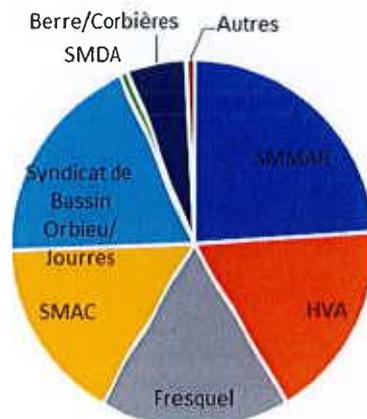
Le PAPI 3 et le CBV 1

Répartition des actions par syndicats:

Montant des actions PAPI par syndicats



Montant des actions CBV par syndicats



IV. LES MOYENS HUMAINS

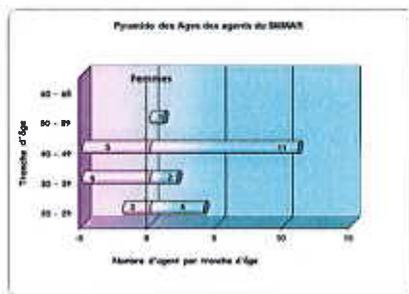
31 agents au 1^{er} janvier 2024 et un poste vacant

Moyenne d'Age: 39.2 ans

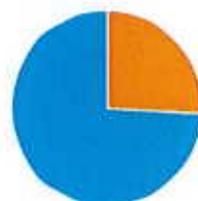
Répartition Femme/Hommes Personnel du SMMAR



hommes femmes

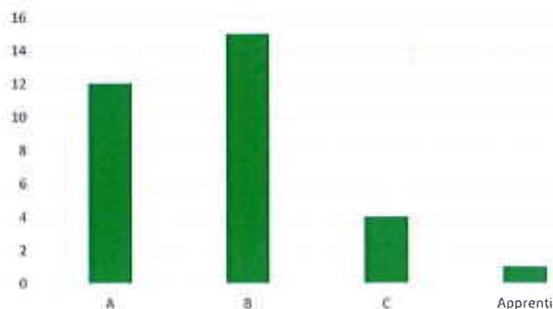


Personnel du SMMAR par Filière



Administratif Technique

Personnel du SMMAR par Catégorie



IV. LES MOYENS HUMAINS

Evolution:

Rappel des évolutions 2023:

- la création d'un nouveau poste de chargé de la commande publique au 1^{er} janvier 2023. Afin de répondre aux recommandations de la CRC sur la sécurisation des procédures
- Dédoubllement des postes chef de projet / SAGE sur le secteur HVA et Fresquel
- la création d'un poste de chargé de mission Hydromorphologie au 1^{er} janvier 2023 afin de accompagner l'ensemble des dossiers hydromorphologies sur l'ensemble du bassin versant et renforcer les moyens actuels mis en œuvre au niveau des syndicats adhérents et assurer les actions de formations.
- le remplacement d'un technicien de rivière sur le secteur du Fresquel, titulaire de la fonction publique
- Le départ de la chef de projet GEMAPI sur le secteur Aude Centre le 31 aout 2023
- 3 agents ont obtenu le concours d'ingénieur territorial (Cat A)

LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2023	Problématique	Projection 2024	Impacts
SMDA Siège : Narbonne	Etienne BALUFIN Fonction : Chef de projet GEMAPI BVA / animateur SAGE BPA	Obtention concours cat A + dédoublement du poste chef de projet GEMAPI BVA / SAGE BPA	Basculement sur un poste SMMAR 100 % SAGE (SAGE AUDE + SAGE BPA)	1 poste de chef de projet GEMAPI BPA* A POUVOIR 1er semestre 2024
	Robert BARTHEZ Fonction : Technicien de rivière (cat B)	Départ en retraite 31 aout et avec congés fin mars 2024	Vacances de poste : technicien ouvrage BV AUDE + appui technique SMDA	A POUVOIR 1er semestre 2024

*Poste chef projet GEMAPI BVA : voir supra SMDA et infra SMMAR

LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2023	Problématique	Projection 2024	Impacts
SM BERRE SM Corbieres Maritimes	Etienne BALUFIN Fonction : Chef de projet GEMAPI BVA / animateur SAGE BPA	Obtention concours cat A + dédoublement du poste chef de projet GEMAPI BVA / SAGE BPA	Basculement sur un poste SMMAR 100 % SAGE (SAGE AUDE + SAGE BPA)	1 poste de chef de projet GEMAPI BPA* A POUVOIR 1er semestre 2024
	Siège : Thézan Florian COULON Fonction : Technicien de rivière (cat B)	RAS	RAS	RAS

**Poste chef projet GEMAPI BVA : voir supra SMDA et infra SMMAR*



LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2023	Problématique	Projection 2024	Impacts
SM ORBIEU JOURRES	Mathilde POUILLAT Fonction : Chef de projet GEMAPI ORBIEU	RAS	RAS	RAS
	Siège : THEZAN Thibaut PECH Fonction : Technicien de rivière (cat B)	Obtention du concours d'ingénieur (cat A)	Thibaut PECH chef de projet (cat A) GEMAPI SMAC (Conques)	1 poste de technicien de rivière ORBIEU A POURVOIR 1er sem 2024



LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2024	Problématique	Projection 2024	Impacts
SMAC	Poste chef de projet GEMAPI CAT A vacant depuis été 2023	Poste vacant	Affectation Thibaut PECH suite à obtention concours ingénieur cat A	
Siège Conques	Paul RAPEZ Fonction : Technicien de rivière (titulaire cat B)	RAS	RAS	RAS
	Chloé VIVIER Fonction : Technicien de rivière (contractuel cat B)	Renouvellement contrat CDD cat B	Ok renouvellement	RAS

**Poste TDR ORBIEU : voir supra SMOJ*

LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2023	Problématique	Projection 2024	Impacts
SMAH FRESQUEL Siège Carca	Jerome DEFROIDMONT Fonction : Chef de projet GEMAPI FRESQUEL (50) HVA (50)	RAS	Jerome DEFROIDMONT chef projet GEMAPI FRESQUEL (50) + DST Adjoint (50)	RAS
	Heloise SANDRE Fonction : Technicien de rivière (cat B)	RAS	RAS	RAS

**Poste chef projet HVA / BVA : voir infra SMAH HVA*

LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2024	Problématique	Projection 2024	Impacts
SMAH HVA Siège : LIMOUX	Jérôme DEFROIDMONT Fonction : Chef de projet GEMAPI HVA/ FRESQUEL	Basculement 0,5 ETP vers DST adj suite à mi- tps thérapeutique HMS (DST)	Jerome DEFROIDMONT chef projet GEMAPI FRESQUEL (50) + DST Adjoint (50)	1 poste de chef projet GEMAPI HVA vacant = affectation Baptiste GALINIE
	Baptiste GALINIE Fonction : Technicien de rivière (cat B)	Obtention du concours d'ingénieur (cat A)	Baptiste GALINIE chef de projet GEMAPI HVA avec (cat A)	1 poste de technicien de rivière HVA A POURVOIR 1er sem 2024

LES VACANCES DE POSTES ET MOUVEMENTS DE PERSONNEL PREVUS EN 2024

Syndicat	Etat 01/01/2024	Problématique	Projection 2024	Impacts
SMMAR	Hélène Mathieu Subias Fonction : DST	½ tps thérapeutique = maintien niveau activité (>) VS baisse activité temporaire	+ 0,5 ETP à créer pour DST Adjoint = mission confiée à Jérôme DEFROIDMONT qui est actuellement chef projet GEMAPI HVA / FRESQUEL (50/50)	1 poste de chef projet GEMAPI HVA* à pourvoir J. Defroidmont DST adjoint + chef projet GEMAPI FRESQUEL = 100%
	Etienne BALUFIN Fonction : Animateur SAGE BVA + chef de projet (Cat A) GEMAPI BPA	Choix de dédoublment poste chef projet GEMAPI / Animateur SAGE (idem HVA/FRESQUEL) + Réussite concours cat A ingénieur	+ 0,5 ETP à créer pour poste SMMAR 100% SAGE : pilotage de la démarche SAGE AUDE + animateur SAGE BVA = 1 ETP (Etienne BALUFIN)	1 poste de chef de projet GEMAPI BPA* A POURVOIR 1er semestre 2024

*Poste chef projet GEMAPI HVA / BVA : voir details SMAH HVA / SMDA

IV. LES MOYENS HUMAINS

Evolution prévisionnelles 2024

- la création d'un nouveau poste directeur technique Adjoint au 1^{er} janvier 2024. Afin de renforcer la direction technique
- Départ à la retraite du technicien ouvrage et SMDA. Remplaçant en cours de recrutement
- Suite à l'obtention du concours d'ingénieur territorial de 3 agents:
 - 1 agent actuellement contractuel cat A (nomination sur le poste actuel)
 - 1 agent actuellement titulaire sur un grade de technicien cat B
 - 1 agent actuellement contractuel sur un grade de technicien cat B
 - un des lauréats a postulé sur le poste de chef de projet GEMAPI secteur Aude Centre
Donc recrutement en cours d'un nouveau technicien de rivière sur le secteur Orbieu
 - un des lauréats affecté sur le poste de chef de projet GEMAPI secteur HVA
Donc recrutement en cours d'un nouveau technicien de rivière sur le secteur HVA
- Suite à la décision actée de créer un SAGE Aude. Renforcement de la mission SAGE par la création d'un poste à temps plein et recrutement d'un chef de projet GEMAPI sur le secteur des basses plaines de l'Aude
Impact sur les effectifs du SMMAR : +2 ETP

IV. LES MOYENS HUMAINS

Stagiaires

Le SMMAR EPTB Aude est très sollicité pour des périodes de stage tout niveau

Pour l'année 2024, il est proposé de donner une suite favorable:

Stagiaire Master 2 DROIT DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Durée 6 mois

Stagiaire communication, graphisme réseau sociaux

Durée 3 mois

Stagiaire en BTSA Gestion et Maîtrise de l'Eau

Durée 2 mois

IV. LES MOYENS HUMAINS

LE SIEGE

Le pôle d'échange scolaire du CD11 devient le siège du SMMAR depuis juin 2023



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LES RESULTATS PREVISIONNELS 2023

- En fonctionnement, -36 069.49 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 223 306.26 €

soit un résultat de clôture de la section à + 193 343 €

- En investissement, +16 228.19 € auquel s'ajoute l'excédent antérieur de 84 344.57 € soit un résultat de clôture de la section de + 101 072.76 €

Le résultat de clôture global est de + 294 415.76 €

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les dépenses structurelles 2024

Charges à caractère général : 495 030 € (BP2023 371 549 € CA 311018.86€)

en augmentation par rapport à 2023, notamment en rapport avec l'inflation 2,6% (cf loi de finances 2024) du cout des énergies et des fournitures, les frais liées aux nouveaux locaux (loyer 38 292€), fluide et augmentation de l'assurance du fait que ce soit une structure modulaire, mise en place d'outils pour répondre à la réglementation RGPD, augmentation des frais de maintenance des stations de suivi hydro

Il est également compté ici l'accompagnement BRLi pour la définition sur projet d'administration du SMMAR EPTB Aude.

Un budget de 80 000 € lié au dépenses informatiques : réglementation RGPD, logiciel de marché, de comptabilité et de paye, de communication, hébergement des serveurs des outils de gestion de crise, et de bases de données, hébergement du site internet, outil de sécurité informatiques...

34 stations de mesures à la fin de l'année 2023. Le cout d'entretien et de maintenance annuelle s'élève à 111 000 € (+récupération station Etat)

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les dépenses structurelles 2024

Charges de personnel – élus et COS : 2 066 300 € rappel 2023: 1 929 000 €

Ca prévisionnel: 1 842 221.60 €

En hausse par rapport à l'an dernier:

Cela prend en compte:

- les projections,
- l'accueil de stagiaire,
- l'impact de l'augmentation du point d'indice au mois de janvier
- le Glissement Vieillesse Technicité estimé à 2% par an.

Cela prend en compte la rémunération des élus et la participation au COS.

(2% du chapitre 012 comme les années précédentes)

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Les dépenses structurelles 2024

Frais financiers : 10 000 € frais liés au remboursement de la ligne de trésorerie
(rappel BP 2023 : 15 638 € - CA prévisionnel 10 728.13 €)

Charges exceptionnelles : 2000 €

Immobilisations incorporelles et corporelles (licences, matériel roulant, matériel drones, matériel informatique, et mobilier ...) :

BP 84 573 € (rappel BP 2023 : 136 582 € - CA prévisionnel 124 213.19 €)

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

Le montant total des actions pour 2024 est de : 1 390 117 €

1 055 146 € en fonctionnement et 334 974 € en investissement

Soit un plan d'actions en légère baisse du fait de la fin du PAPI 2, début du nouveau PAPI 3, changement de programme FEDER et la fin du CBV 1

Réparti en 7 grandes thématiques:

Développer la connaissance	296 319 €
Organiser la gestion de crise:	601 225 €
Adapter le territoire :	95 920 €
Se protéger du risque :	220 000 €
Préserver les milieux aquatiques :	15 000 €
Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau :	132 544€
Appliquer la GEMAPI sur le fleuve Aude :	21 360€

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

1. Développer la connaissance :

Montant prévisionnel 2024 : 296 319 €

- Poursuite de la sensibilisation au risque inondation et à la gestion des milieux aquatiques des publics scolaires, grand public, acteurs sociaux, économiques, élus, particuliers : 223 369 € Budget en hausse



- Création d'un observatoire de l'eau et des risques : 72 950 € (inv)

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

2. Organiser la gestion de crise:

Montant prévisionnel 2024 : 601 225 €

- Mise a jour des plans communaux de sauvegarde et des plans intercommunaux de sauvegarde : 240 000€
- Etude pour la mise en place de SDAL (système d'avertissement local) 65 000 €
- Renforcement du suivi pluviométrique - aide à la gestion de crise : 34 200 €
- Suivi hydrométrique des bassins versants Aude et Berre / mise en place de stations de mesures hydrométriques et systèmes de télétransmission / stations complémentaires : 169 000 € (inv)
- Repères de crues et laisses de mer : fabrication, nivellement et pose : 53 905€ (inv)
- Poursuite des développements des outils de gestion de crise : 39 120 € (inv)



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D'ACTIONS DU SMMAR

3. Adapter le territoire:

Montant prévisionnel 2024 : 95 920 €

- Etude alea vulnérabilité des communes sur le bassin versant de l'Aude, de la Berre et du Rieu, : opération terminée en 2023
- Appel à projet concertation citoyenne – valorisation des actions de luttes contre l'érosion des sols : 75 920 €
- Réflexion stratégique et définition d'une doctrine sur l'écoulement diffus en lien avec la GEPU et priorisation des études à engager : 20 000 €



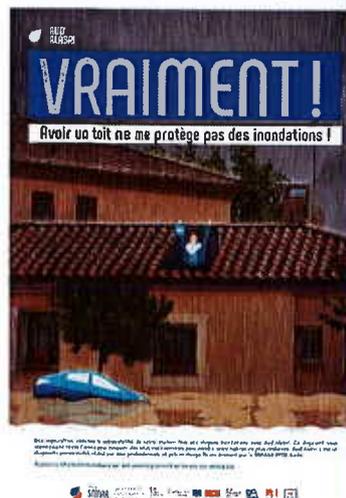
V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D'ACTIONS DU SMMAR

4. Se protéger du risque :

Montant prévisionnel 2024 : 220 000 €

- Etudes diagnostics de vulnérabilité des bâtis des gestionnaires publics, des commerces, des entreprises et des particuliers du bassin versant de l'Aude : 200 000 €
- étude Aléa sur l'accessibilité de l'hôpital de Carcassonne 20 000€



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

5. Préserver les milieux aquatiques:

Montant prévisionnel 2024: 15 000 €

- Définition et mise en œuvre du plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant de l'Aude. : 15 000 €
- Etude évaluation et réduction de l'impact des éclusées sur les milieux et les usages : étude terminée en 2023



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

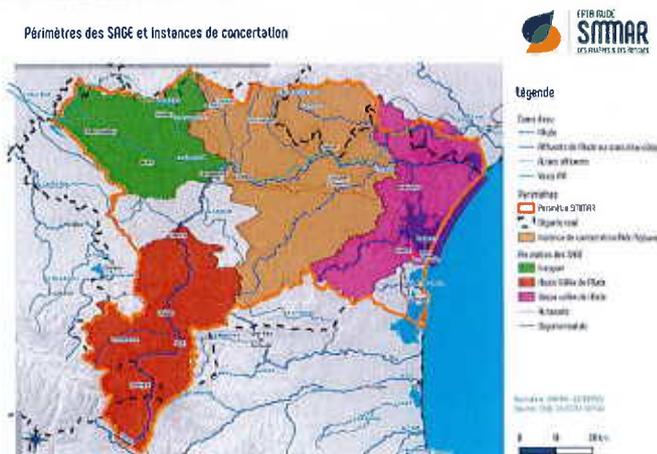
LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

6. Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau :

Montant prévisionnel 2024 : 132 544 €

- Continuité de l'Etude de restructuration de la gouvernance des SAGE à l'échelle des bassins versants Aude, Berre et Corbières Maritimes : 20 000€

Périmètres des SAGE et instances de concertation



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

6. Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau :

- Etude de connaissance des débits d'étiage de l'Orbieu et de ses affluents : 42 544 €
- évaluation du potentiel d'augmentation de la ressource en eau au niveau des ouvrages EDF 30 000 €
- Evaluation de la gestion quantitative en vue d'un PTGE: 40 000 €



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LE PLAN D' ACTIONS DU SMMAR

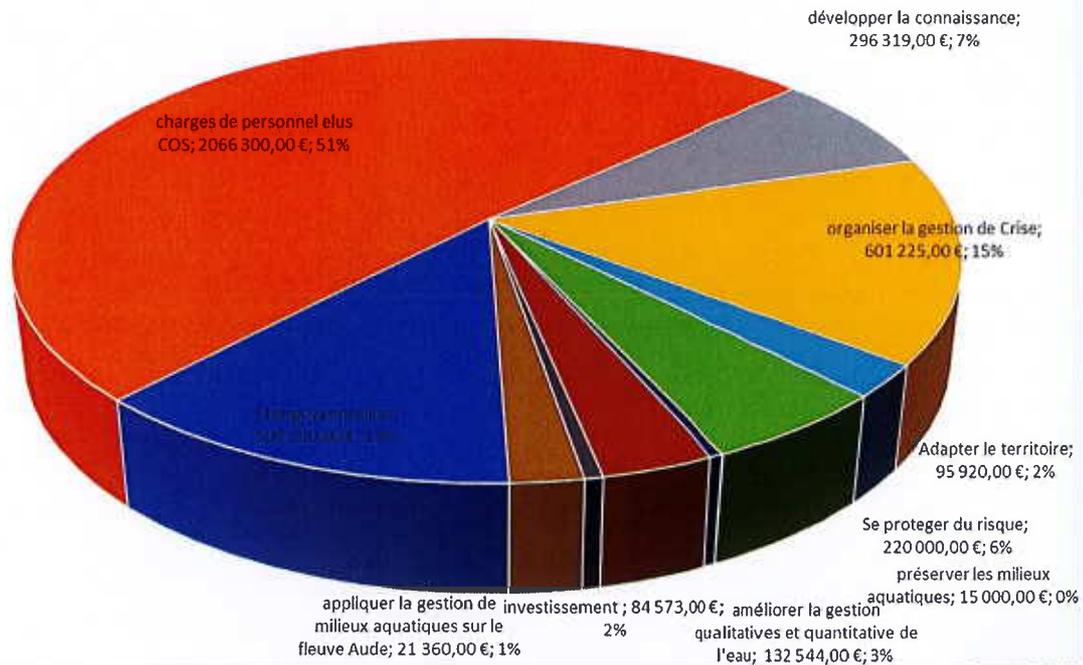
7. Appliquer la gestion des milieux aquatiques sur le fleuve Aude:

Montant prévisionnel 2023 : 153 000 €

- Identification du rôle hydraulique des merlons de bord d'Aude en regard du décret « système d'endiguement » du 12 mai 2015 et l'application de la GEMAPI sur le territoire : étude terminée en 2023
- Fin de la définition d'un plan de gestion du domaine public fluvial du fleuve Aude 21 360 €

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

répartition des dépenses orientations budgetaires 2024



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La « cotisation » au SMMAR des syndicats

C'est quoi, ça sert à quoi?

La **contribution statutaire**, appelée « cotisation », des membres du SMMAR est obligatoire.

Cette contribution est constituée de deux parts égales : la contribution du département (gelée depuis 2018) et celle des syndicats adhérents.

Le montant de la contribution des syndicats est réparti entre ces derniers sur la base des critères suivants :

- 70% sur le potentiel fiscal des EPCI- FP (base intercommunale) adhérents à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur la surface des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents, à chaque syndicat de bassin.
- 15% sur le nombre d'habitants des communes (base communale) des EPCI-FP adhérents à chaque syndicat de bassin.

La référence de ces calculs est basée sur les fiches DGF N-1

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La cotisation au SMMAR des syndicats C'est quoi, ça sert à quoi?

Cette **clé de répartition**, unique,

s'applique depuis 2002, date de création du SMMAR, sur l'ensemble du bassin versant entre le SMMAR et ses syndicats adhérents et entre les syndicats et leurs propres adhérents afin de **garantir la solidarité amont-aval et urbain-rural**.

La politique de prévention des inondations ne pouvant être menée qu'à l'échelle globale du bassin versant, cette clé de répartition solidaire, ne pourra donc être revue qu'à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et ne saurait être révisée localement par sous bassin versant par les syndicats adhérents.

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

La « cotisation » au SMMAR des syndicats C'est quoi, ça sert à quoi?

Une participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée auprès des syndicats mixtes adhérents, calculée sur les mêmes règles que la contribution statutaire, pour :

- o la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,
- o la réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

Cette participation spécifique ou exceptionnelle pourra être sollicitée annuellement par le SMMAR, dans la limite d'un plafond de 25 % du budget de fonctionnement de l'année N-1 du SMMAR.

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

o la réalisation des missions qui leurs sont dévolues par le biais des personnels du SMMAR nécessaire,

Il s'agit d'un **appui technique** comme défini dans l'article L. 213-12 du code de l'environnement qui définit le rôle et les missions de l'EPTB

Ce n'est pas une « Mise à disposition »

Selon l'article **Article L512-7** du code Général de la Fonction publique

La mise à disposition ne peut avoir lieu que dans les **conditions** suivantes :

1° Elle doit recueillir l'**accord du fonctionnaire** ;

2° Elle doit être prévue par **une convention** conclue entre l'administration d'origine et l'organisme d'accueil.

La mise à disposition **donne lieu à remboursement.**



La « cotisation » au SMMAR des syndicats
C'est quoi, ça sert à quoi?

La réalisation d'actions qui concourent à l'exercice de leurs compétences, actions mutualisées à l'échelle du bassin versant et réalisées par le SMMAR EPTB de l'Aude,

Animation du PGRE suivi d'études pour l'augmentation du potentiel hydraulique...

Animation du dispositif Aud'Alabri

Animation et suivi des actions d'écoulement diffus (étude Limoux)

Animation des SAGE existants et étude SAGE Aude

Intégration de la GEMAPI dans la planification et réalisation d'études l'Aléa sur des communes

Création, suivi et évolution du logiciel de suivi des DDS STYX

Suivi SIG de l'ensemble des actions

Gestion du Risques (stations de mesures, astreintes, mémoire du risques...)

Création d'un SDAL sur la vallée du Lauquet

Sensibilisation et communication

Création d'un observatoire à l'échelle du BV

Rédaction et mise en œuvre et suivi des PAPI

Coordination, mise en œuvre et suivi des Zones humides

Rédaction, mise en œuvre et suivi des CBV

Suivi d'actions GEMAPI sur le territoire (PCS, PICS, étude aléa des communes...)

Suivi et animations des CDGEMAPI – relations avec les partenaires financiers

Organisation de réunions d'échanges techniques avec les agents administratifs des syndicats adhérents

Appuis administratifs juridiques et financiers aux syndicats



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LES RECETTES

Clé de répartition d'un même montant
Pas d'augmentation

Clé de répartition des charges 2024

du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières

Maj fichier du 10/01/2024

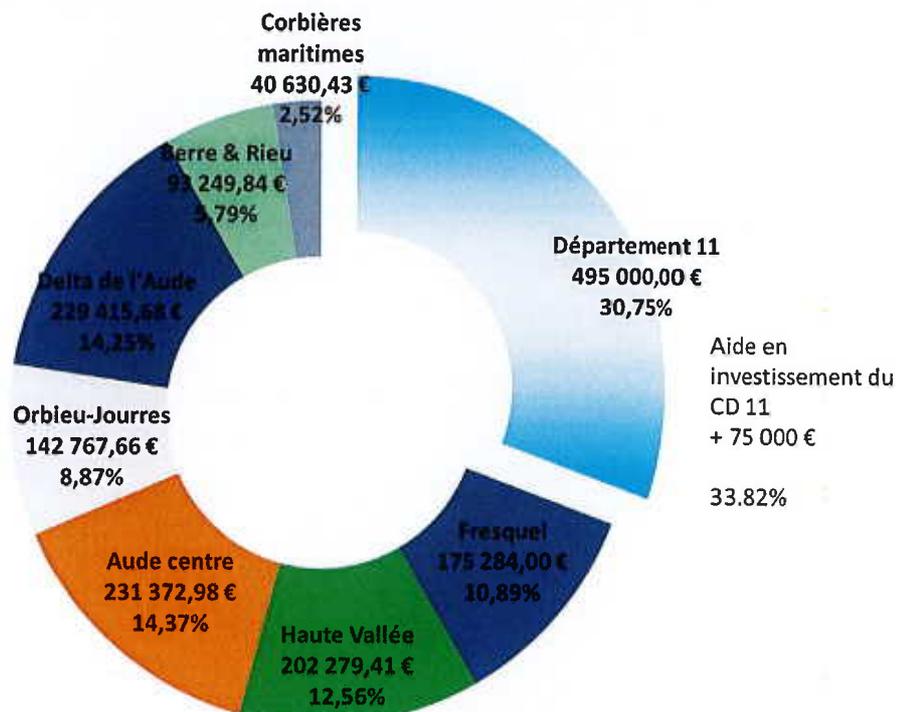
Appel de contribution 2024

Représentation statutaire des membres		Département 11 : 00%		Syndicats : 10%									
Représentation spécifique des membres		Département 11 : 0%		Syndicats : 100%									
N°	Syndicat	Critère 1 Population (DGF n-1) Mise communale 15,00%		Critère 2 Superficie (km²) Base communale 15,00%		Critère 3 Potential fiscal Base EPCI 70,00%		Cotisation statutaire 990 000,00 €	participation spécifique 620 000,00 €	Contribution totale 1 610 000,00 €			
		%	nb Hbta	%	ha	%	€						
0	Département 11												
1	Fresquel	10,460%	90 790	15,710%	92 492,55	14,919%	20 620 232	7,800%	77 810,662 €	175 284,00 €			
2	Haute Vallée	15,825%	74 275	30,361%	178 690,22	15,966%	22 118 725	9,071%	89 601,173 €	202 279,41 €			
3	Aude centre	16,550%	77 415	26,265%	119 269,14	21,745%	30 904 002	10,375%	102 717,149 €	231 372,98 €			
4	Orbieu-Jourres	9,642%	44 908	15,398%	90 611,89	12,927%	17 872 199	6,402%	63 381,161 €	142 767,66 €			
5	Delta de l'Aude	28,160%	131 337	0,660%	58 302,45	21,309%	29 401 707	10,288%	101 848,219 €	229 415,68 €			
6	Berre & Rieu	8,124%	23 900	6,640%	38 493,40	9,448%	13 062 305	4,182%	41 397,010 €	93 249,84 €			
7	Corbières maritimes	5,062%	23 704	2,187%	12 694,00	3,654%	5 052 555	1,822%	18 037,726 €	40 630,43 €			
8 membres		100,000%	469 394	100,000%	688 553	100,000%	138 267 895	100,000%	990 000,000 €	100,000%	620 000,000 €	1 610 000,000 €	100,000%

Au vu des 3 critères les montants ne sont pas l'identique par rapport à 2023

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Contribution financière totale des membres du SMMAR



V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

LES SUBVENTIONS

- Etudes et actions PAPI, hors PAPI et CBV : financées à 80%
Soit une recette prévisionnelle de 1 112 909 € en fonctionnement et 111 269€ en investissement
- L'animation, les postes de techniciens et coordonnateurs: financés de 0% à 80%
Soit une recette prévisionnelle de 992 219 €
- Le Département de l'Aude attribue une subvention sur l'aide à l'investissement à hauteur de 75 000 €

LE FCTVA

N-2 en section d'investissement
Montant prévisionnel: 23 095 €

LOYER et REMBOURSEMENTS

- Loyers et charges du bâtiment de Thézan des Corbières comme défini dans la convention qui lie le SMMAR et les 2 syndicats 4642 €

V. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

PREVISION BUDGET 2024				
	DEPENSES		RECETTES	
	Fonct	Invnt	Fonct	Invnt
Etudes 2024	1 055 143,00 €	334 974 €	1 112 909,00 €	111 269,00 €
Charges fixes	418 330,00 €			
<i>sous-total chap.011</i>	<i>1 473 473,00 €</i>	<i>334 974 €</i>	<i>1 112 909,00 €</i>	<i>111 269,00 €</i>
Chap.012 - Personnels	2 000 000,00 €		992 219,00 €	0,00 €
Chap.65 - COS	40 000,00 €			
Chap.65 - Elus	26 300,00 €			
Chap.65 - charges générales	76 700,00 €			
<i>global arrondi</i>	<i>2 143 000,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>992 219,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Chap.66- Charges financiers	10 000,00 €			
c/67 - Titres annulés Ex. précédent	2 000,00 €			
Autres charges invnt.		84 573,00 €		
emprunt/Rbst		0,00 €		
Participation statutaire CD11			495 000,00 €	75 000,00 €
Participation statutaire EPAGE			495 000,00 €	
Contribution forfaitaire EPAGE			620 000,00 €	
FCTVA				23 095,00 €
024- Cession véhicule	0,00 €			0,00 €
Autres prdts d'activités (dividende BRL)				
c/70878 - Rbst loyers THEZAN <i>réglé avec loqicle!</i>			4 642,00 €	
<i>sous-Total OPERATIONS REELLES</i>	<i>3 628 473,00 €</i>	<i>419 547 €</i>	<i>3 719 770,00 €</i>	<i>209 364,00 €</i>
Déficit / Excédent N-1 INVNT à mettre au R001				
Virement du Fonct à l'Invnt				0,00 €
Virement au c/1068 (RI)				
Excédent reporté au R002 (RF) R001 (RI)			193 343,00 €	101 072,00 €
TOTAL	3 628 473,00 €	419 547,00 €	3 913 113,00 €	310 436,00 €
Opérations d'ordres - Amortissement	177 903,00 €			177 903,00 €
Subv. d'Invnt transférées		68 792,00 €	68 792,00 €	
<i>sous-Total OPERATIONS D'ORDRES</i>	<i>177 903,00 €</i>	<i>68 792,00 €</i>	<i>68 792,00 €</i>	<i>177 903,00 €</i>
TOTAL	3 806 376,00 €	488 339,00 €	3 981 905,00 €	488 339,00 €
<i>sur deuxième Fonct de</i>			175 529,00 €	0,00 €
total DEPENSES / RECETTES	4 294 715,00		4 470 244,00	

D'une manière générale, les élus se questionnent sur le maintien des financements de l'entretien de la ripisylve.

Pour rappel, l'agence de l'eau intervient à hauteur de 30% de la masse salariale et sur le linéaire.

M Hernandez se souvient avoir déjà émis cette inquiétude il y a déjà 2 ans en arrière.

M le Président informe que l'AMF souhaite la création de « pool » de 20 à 30 personnes par département sur le modèle de « Force06 »

M Bardies rappelle qu'il avait fait cette proposition suite aux évènements climatiques de 2018 et 2020.

En parallèle se pose l'inquiétude avec les périodes de restriction imposé par l'état de mars à l'été et la problématique de la sécheresse estivale l'utilisation d'engins mécanisés.

M Bardies informe qu'excepté la période de sécheresse estivale, il demande aux équipes de continuer à travailler.

M Jammes rappelle que l'an dernier il y a eu un départ de feu suite à des travaux réalisés par une entreprise missionnée par le syndicat et que la situation hydrique de l'Est du département est plus marquée que sur le reste du département.

Concernant les nominations suite à concours, les élus décident à l'unanimité de ne plus systématiser les nominations.

M le Directeur rappelle que 2 des 3 lauréats du concours d'ingénieur, étaient des apprentis il y a quelques années et qu'il aurait été dommage de les voir partir vers une autre structure après « l'investissement fait »

M Magro demande quand va être recruté l'agent en charge des ouvrages de protections contre les inondations. Pour l'instant la mission est assurée par le chef d'équipe. La réglementation se complexifie et il est nécessaire d'avoir un agent mutualisé sur cette thématique à l'échelle du bassin versant.

Mme Martinez informe que l'annonce a été passée, qu'il n'y a eu que quelques candidatures qui malheureusement ne correspondent pas au profil recherché.

M Bardies rappelle que le technicien de rivière Haute Vallée joue aussi un rôle de coordination de l'équipe de bucherons. Il demande également que les agents soient plus sur le terrain et couvre l'ensemble du territoire de la haute vallée et même les hauts cantons.

M Magro émet le souhait de ne plus trop changer les équipes sur le terrain et se réjouit de l'équipe SMMAR actuellement en place sur le secteur Aude Centre.

M Bardies souhaite avoir des informations complémentaires sur l'agenda des agents SMMAR sur le secteur HVA.

M le Président rappelle que les agents SMMAR apporte une aide technique au syndicat et ne sont pas mis à disposition. De fait il n'y a pas de lien d'autorité directe avec les présidents de syndicats mais une relation de confiance.

Messieurs Jammes, Belart et Magro exprime les liens de confiance qu'ils ont avec les agents SMMAR sur leur secteur.

Les membres présents adoptent les orientations budgétaires présentées.

M le Président émet une inquiétude sur la réalisation de retenues colinéaires et du souhait de création de nombreux acteurs et partenaires du SMMAR.

Appel à Projet SYADEN

AAP « TERRITOIRE INTELLIGENT ET DURABLE »

AAP « Territoire intelligent et durable »

2021 : Lancement de AAP par l'Etat

Porteur du Projet Territorial :  SYADEN

Objectif : Porte une réflexion pour structurer les usages du numérique à une maille pertinente et mutualisée au profit des collectivités et services publics audois.

Deux axes stratégiques :

- 1) Structuration des usages du numérique pour les collectivités et souveraineté de la donnée
- 2) Résilience et gestion de crise face aux risques climatiques

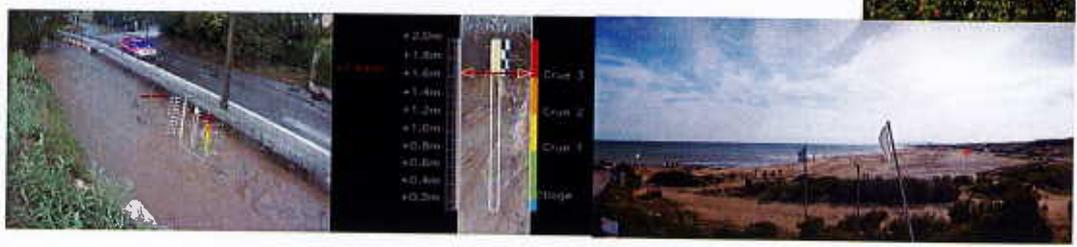


AAP « Territoire intelligent et durable »



Axe stratégique SMMAR :

- Intégrer et renforcer par le très haut débit, la surveillance des cours d'eau et de la cote par de l'imagerie vidéo additionnée à des algorithmes d'analyse
- 13 stations :
 - 6 sur l'axe Aude (lecture des hauteurs d'eau et niveaux de vigilance pour levées de doute)
 - 7 sur le littoral audois (lecture des hauteurs d'eau pour la submersion marine et expérimentation d'analyse du trait de côte)



AAP « Territoire intelligent et durable »

Evaluation financière du Projet :

Chiffrage AAP Dépenses de personnel (4 ans) : 47 826,15 €/TTC Dépenses de fonctionnement (4 ans) : 204 000,00 €/TTC Dépenses d'investissement : 627 772,80 €/TTC Total 879 598,95 €/TTC	Chiffrage AAP affiné avec le marché Hydrométrie 2.0 Dépenses de personnel (4 ans) : déjà financées Dépenses de fonctionnement (4 ans) : 156 080,00 €/TTC Dépenses d'investissement : 584 000,00 €/TTC Total 740 080,00 €/TTC
--	--

Potentielles aides Financières du Projet :

AAP
« Territoire intelligent et durable »

50%

≠

PAPI4

80%

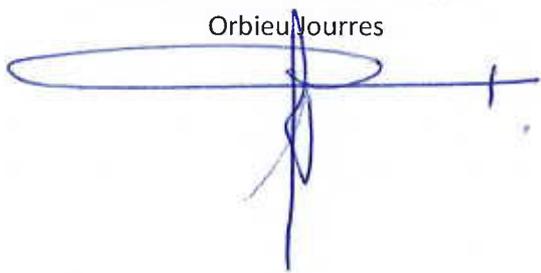
A l'unanimité les élus souhaitent mettre un terme au partenariat avec le SY
l'acquisition et la pose des caméras dans le PAPI 4.

Envoyé en préfecture le 14/10/2024
Reçu en préfecture le 14/10/2024
Publié le 14/10/2024
ID : 011-251101549-20240912-BS_DELIB2_2024-DE

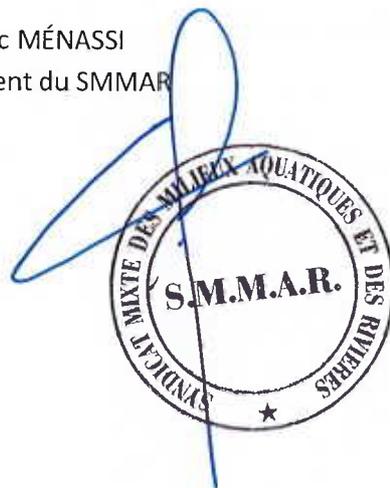
Pas d'autre question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h25.

André HERNANDEZ
Président du Syndicat de Bassin
Orbieu Jourres



Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES
S.M.M.A.R.
★